



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

61^e séance plénière

Mercredi 3 décembre 1997, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

*En l'absence du Président, M. Campbell (Irlande),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 37 de l'ordre du jour (suite)

La situation au Moyen-Orient

**Rapports du Secrétaire général (A/52/467,
A/52/581)**

Projets de résolution (A/52/L.24, L.55, L.62)

Amendements (A/52/L.63)

M. Abou-Hadid (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : Malgré les nombreux problèmes et crises qui existent aujourd'hui sur la scène internationale, et dont certains ont tendance à s'aggraver dangereusement, la question de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient continue de se trouver en tête de la liste des préoccupations internationales. Cette question, d'un caractère d'extrême urgence, est depuis 50 ans source d'inquiétude pour la communauté internationale, la contraignant à redoubler d'efforts pour trouver les moyens de mener à bien le processus de paix et d'éliminer les nombreux obstacles israéliens qui l'ont bloqué. Évidemment, cette préoccupation ne découle pas de l'absurde, elle a été le fruit de nombreuses considérations d'ordre politique, dont la pre-

mière est la nécessité de contenir la situation explosive créée par l'attitude extrémiste du Gouvernement actuel de Nétanyahou, notamment après qu'il est devenu évident que si ce gouvernement continuait dans la voie actuelle, cela amènerait encore plus de frustration, de violence et de chaos au Moyen-Orient. Cette situation, en retour, aurait de graves conséquences et des répercussions qui menaceraient les intérêts de nombreux États et peuples et mettrait en danger la sécurité de la région et du monde, avec des retombées imprévisibles.

C'est avec juste raison que la question posée le plus fréquemment et avec le plus d'insistance ces jours-ci a été de savoir qui est responsable des tragédies et des malheurs qu'endure actuellement le Moyen-Orient. Quelle est la raison de la détérioration presque irréversible et du quasi effondrement de la situation? Naturellement, une telle question ne peut être séparée d'une autre, liée au processus de paix. Cette question est de savoir où en est aujourd'hui ce processus.

Personne ne peut prétendre que le processus est toujours réellement en cours, qu'il présente le moindre signe indiquant qu'il s'oriente vers l'objectif de l'instauration d'une paix juste et globale dans la région. En revenant quelque peu en arrière, on constaterait que ce processus, actuellement arrêté par le Gouvernement Nétanyahou, était, il y a six ans, une source d'espoir pour les peuples de la région et pour tous ceux qui, dans le monde, souhaitent et chérissent la paix.

Le processus de paix, lancé à Madrid en 1991, se fondait sur des paramètres clairs et, en premier lieu, sur la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1979) du Conseil de sécurité ainsi que sur l'application du principe «Terre contre paix». Personne ne pensait qu'une paix juste et globale pourrait être acquise sans contre-partie ou sans difficulté. C'est pourquoi les dirigeants arabes, réunis au Sommet du Caire, ont fait de la paix un choix stratégique. Toutefois, cette paix se meurt aujourd'hui entre les mains du Gouvernement intransigeant d'Israël.

Chacun sait que les pourparlers de paix sur la voie syrienne se sont poursuivis durant cinq ans et en sont arrivés au point où Israël s'est engagé à se retirer du Golan syrien occupé à la ligne d'avant le 4 juin 1967. Le Gouvernement Nétanyahou a fait alors volte-face, refusant de respecter cet engagement, comme il l'a fait pour tous ceux contractés au début du processus de paix. Ce que voulait Nétanyahou, c'était soustraire Israël à toutes ses obligations envers la paix. Il a adopté un nouveau ton, appelant à de nouveaux pourparlers ne reposant ni sur les termes ni sur les principes de l'accord de Madrid. Il refuse de reconnaître l'existence de l'occupation de la terre arabe qui doit retourner à ses propriétaires d'origine et, en fait, il a commencé à demander l'ouverture de ce qu'il appelle des pourparlers sans préalables.

À son avis, ces préalables se caractérisent par l'attachement des pays arabes aux principes de la Charte des Nations Unies et du mandat de Madrid. Ce que Nétanyahou propose est complètement rejeté non seulement par les Arabes mais, en fait, par tous ceux qui respectent les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Est-ce un préalable que d'insister sur la légitimité des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies?

Le problème fondamental que la région connaît quotidiennement en termes de tension, de complications, de troubles ainsi que de risques de conflit aux graves répercussions, est celui de l'occupation persistante par Israël des territoires arabes, l'usurpation des droits des Arabes et les pratiques d'injustice et d'oppression ainsi que l'expansion régionale planifiée par Israël, son hégémonie et son refus de reconnaître les principes de la légitimité internationale et, en premier lieu, ceux du droit international et de la Charte des Nations Unies sur l'inadmissibilité de l'acquisition de la terre d'autrui par la force ou l'agression.

Un bref examen des propositions de l'actuel dirigeant du Gouvernement israélien montre qu'elles vont à l'encontre de tous les principes de légitimité internationale. En bref, ce

que veut le Gouvernement israélien, c'est marchander avec les Arabes quelque chose qui ne lui appartient pas, quelque chose qu'il ne peut revendiquer au titre des conventions et des principes de la légitimité internationale.

Il est vraiment étrange qu'aucune réaction appropriée ne se manifeste contre les défis lancés par Nétanyahou et contre ses tentatives de saper les efforts des États-Unis qui ont été à l'origine de l'initiative de paix sur des bases connues et internationalement concertées. Nous le voyons aujourd'hui reniant ses engagements, faisant fi des dispositions de la Charte des Nations Unies, des principes du droit international et des résolutions de légitimité internationale. Très honnêtement, nous pouvons affirmer que nous ne comprenons pas pourquoi la communauté internationale reste sans réaction face au non-respect des principes mêmes et des fondements sur lesquels le processus de paix a été établi, avec l'appui de la communauté internationale tout entière.

Nous pensons qu'il n'y a pas de juste milieu entre le bien et le mal, entre ceux qui respectent et ceux qui ne respectent pas la légitimité. Les Arabes ne demandent pas au parrain américain d'être à leurs côtés. Mais nous demandons au Gouvernement américain d'en rester aux bases qu'ils avaient jetées et qui avaient fait l'objet d'un accord et de s'en tenir aux assurances qui avait été données aux parties au processus de paix. Les Arabes demandent aux coparrains du processus de paix, et plus précisément aux États-Unis, de soutenir les bases sur lesquelles il repose. Nous sommes convaincus que le processus de paix ne peut se poursuivre et ne peut aboutir aux résultats que nous cherchons tous, sans qu'une influence ne soit exercée sur la partie responsable de la détérioration et du gel du processus de paix, à savoir l'actuelle administration israélienne.

Personne ne peut accuser les parties arabes ou leur faire porter une quelconque responsabilité, car ils ont accepté le processus de paix, y ont coopéré, et sont allés à Madrid pour le lancer. La Syrie est prête à reprendre à tout moment les pourparlers là où ils ont été interrompus. Toutefois, personne ne peut acquitter le Gouvernement de Nétanyahou de sa responsabilité dans les bouleversements que connaît la région aujourd'hui. Personne ne peut oublier ce scénario d'espoir qu'incarnait le processus de paix avant Nétanyahou, et qui contraste avec celui que nous connaissons aujourd'hui, plein de tensions et de menaces persistantes de conflagration. Il est devenu important d'élaborer une position internationale commune, une position de pression, qui ne se contente pas uniquement de transmettre des lettres ou de donner des conseils. Tous les moyens de pression disponibles doivent être utilisés pour forcer Israël à respec-

ter la volonté de paix. Le Gouvernement israélien doit être contraint de mettre un terme à ses politiques irresponsables qui menacent de déclencher à tout instant dans la région une autre guerre, d'autres carnages et de nous faire manquer l'occasion qui nous est offerte d'aboutir à la paix. Par conséquent, il sera difficile pour la région de connaître un climat de paix et de stabilité.

Malgré tout cela, la Syrie se félicite des efforts internationaux qui sont déployés et est soucieuse de faire tout ce qu'elle peut pour restaurer la crédibilité du processus de paix et ouvrir la voie à l'établissement des fondements d'un règlement juste et global, dans lequel chacun obtiendrait le droit qui lui revient. La Syrie souhaite sincèrement et véritablement la paix. Elle a déclaré à de nombreuses reprises que la paix est son objectif stratégique. Toutefois, il doit être entendu que la Syrie n'acceptera aucun marchandage des droits, et ne fera aucune concession sur son territoire. La Syrie lance un appel à la reprise des négociations là où elles ont été interrompues, sur la base d'un engagement très clair d'Israël de se retirer du Golan syrien occupé à la ligne du 4 juin 1967. Elle le fait, parce qu'elle veut une paix stable et permanente, qui mette fin à l'occupation et à l'injustice et assure à notre région une vie dans la sécurité et la stabilité, exempte de menaces et d'agression.

M. Bhatti (Pakistan) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a six ans, en octobre 1991, la communauté internationale poussait un soupir de soulagement, lorsque la Conférence de paix sur le Moyen-Orient s'ouvrait à Madrid. Un rayon d'espoir et d'optimisme s'empara de l'imaginaire des peuples du monde entier, et les perspectives de règlement pacifique du conflit israélo-arabe s'éclaircissaient enfin. C'est un événement que nous avons salué. Après un long conflit sanglant, la paix au Moyen-Orient semblait enfin un objectif réalisable. Nous avons suivi ce processus avec beaucoup d'intérêt et d'espoir. La communauté internationale dans son ensemble a appuyé le processus de paix et a souligné auprès des parties la nécessité de rechercher une solution pacifique et durable au problème sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, envisageant la formule de l'échange de «la terre contre la paix» au Moyen-Orient.

Malheureusement, l'euphorie initiale a bientôt cédé le pas à l'incertitude et à de sombres perspectives. Le processus, qui avait bien démarré, a soudain gravement reculé, en raison du refus d'Israël, puissance occupante, d'admettre le principe de l'échange de terres contre la paix, en tant que base pour un règlement global du conflit. En violation flagrante des résolutions pertinentes de l'Assemblée géné-

rale et du Conseil de sécurité Israël a également refusé de se retirer du Golan syrien qui appartient aussi bien historiquement que juridiquement à la République arabe syrienne. Israël a aussi continué d'encourager la construction de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés. Ces pratiques déplorables comme d'autres politiques d'Israël ont déçu l'ensemble de la communauté internationale. L'intransigeance israélienne a entraîné la rupture du processus de paix et du dialogue dans toutes ses voies, notamment les voies syrienne et libanaise.

Le Pakistan déplore l'intransigeance d'Israël et son refus de respecter toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous sommes profondément convaincus que les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité sont le seul cadre viable et juste d'une paix globale et durable au Moyen-Orient. Le strict respect des principes établis dans ces résolutions est la base juridique d'une paix durable dans la région. Dans les territoires occupés, Israël doit respecter les principes établis par la quatrième Convention de Genève de 1949, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Il serait malencontreux qu'à un moment aussi crucial de l'histoire, le Moyen-Orient retombe dans un nouveau cycle vicieux de violence et de chaos. Cela constituerait un retour en force de la menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous ne devons pas laisser cela se produire. La communauté internationale doit exercer son influence sur Israël pour s'assurer que le processus de paix au Moyen-Orient reste sur les rails. Israël doit prendre immédiatement les mesures qui s'imposent afin de créer un climat propice au dialogue au Moyen-Orient. Ces mesures doivent comprendre le retrait de ses forces des territoires syriens occupés aux positions antérieures au 4 juin 1967, l'annulation de toutes les mesures administratives visant l'annexion du Golan syrien; la révocation de toutes les lois et de la juridiction illégales imposées au Golan occupé qui appartient juridiquement à la République arabe syrienne, tel que stipulé dans la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité; l'arrêt immédiat de la construction de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés; le respect de la Convention de la Haye de 1907 sur les lois de la guerre et de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Ces mesures, nous en sommes convaincus, faciliteraient grandement la progression du processus de paix au Moyen-Orient.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais demander aux représentants d'observer le plus grand silence possible dans la salle, afin de permettre aux intervenants de s'exprimer dans la dignité.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La question relative à la situation au Moyen-Orient, qui fait aujourd'hui l'objet des débats de l'Assemblée générale, est tout à fait opportune et requiert la plus grande attention de la communauté internationale.

L'impasse dans laquelle se trouve toujours le dialogue israélo-arabe exige des parrains du processus de paix au Moyen-Orient — y compris la Russie — des mesures supplémentaires, énergiques et urgentes, afin de débloquent la situation aussi vite que possible, dans la mesure où elle menace de provoquer d'autres explosions de violence et de nouveaux bains de sang dans la région.

Nous sommes disposés à oeuvrer pleinement à cette fin. La récente visite dans la région du Ministre des Affaires étrangères de la Russie, M. Yevgeny Primakov, a été une contribution importante aux efforts communs visant à ramener les Arabes et les Israéliens à la table des négociations. Le «Code de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient», proposé par le Ministre russe au Caire, et figurant au document A/52/570, est une initiative importante visant à renforcer le climat de confiance dans la région et à établir une paix juste et durable.

La démarche russe s'appuie sur les éléments fondamentaux du processus de paix : la formule de Madrid, fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et le principe «Terre contre paix».

La Russie est favorable à la reprise rapide des négociations sur tous les volets arabo-israéliens, sans exception, en particulier la réalisation de progrès réels au niveau des relations israélo-palestiniennes sur la base des accords déjà obtenus. Il faut en particulier que les parties intéressées s'abstiennent de toute action unilatérale qui pourrait préjudicier des résultats des négociations.

À cet égard, nous appelons à nouveau Israël à arrêter la construction de nouvelles colonies et à entamer immédiatement la pleine mise en oeuvre des accords israélo-palestiniens. Les inquiétudes d'Israël en matière de sécurité doivent être prises en considération en ce sens. Evidemment, les accords conclus entre les parties, portant sur ce processus difficile, doivent être appliqués. Cela a notamment trait aux dispositions de l'Accord intérimaire et du

Protocole concernant Hébron du 15 janvier 1995 relatif au redéploiement sur la Cisjordanie. Le dialogue, la bonne volonté et l'appui de la communauté internationale sont nécessaires à la mise en oeuvre de ces accords.

Néanmoins, il ne peut pas y avoir de paix durable au Moyen-Orient sans progrès sur le volet israélo-syrien, qui constitue la base à d'autres négociations, ou sans faire de progrès au niveau du règlement libano-israélien conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui est sa base internationale juridique indispensable.

Trouver une solution à la question du Moyen-Orient est une tâche partagée. Pour la résoudre on a eu recours à différentes stratégies, la meilleure compétence diplomatique et les personnalités politiques les plus influentes du monde. Dans tout ceci, il revient incontestablement un rôle important à l'Organisation des Nations Unies.

La Russie, en tant que coparrain du processus de paix au Moyen-Orient, s'engage à toujours contribuer activement à sortir la région de l'impasse actuelle grâce à la recherche de compromis mutuellement acceptables par les parties intéressées.

Mme Wensley (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous regrettons profondément que, même par rapport à l'année dernière, la paix au Moyen-Orient soit encore difficile à atteindre, que les parties soient divisées par la méfiance et que les efforts énergiques des autres pour faire avancer le processus semblent y avoir peu contribué.

L'Australie partage la préoccupation, la frustration et la déception de la communauté internationale de voir que les peuples du Moyen-Orient n'ont toujours pas la possibilité de vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité. La politique du Gouvernement australien en ce qui concerne le Moyen-Orient est fondée sur des principes bien établis et de longue date — un engagement fondamental à assurer le droit à l'existence d'Israël à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination — reconnaissant que la constitution ultime de l'entité palestinienne, y compris la possibilité d'un État indépendant, relève des négociations sur le statut final entre les parties directement concernées.

Nous appuyons fermement ces négociations et les bases sur lesquelles elles reposent : les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le principe «Terre contre paix», le processus de Madrid et la Déclaration de principes d'Oslo conclus entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en 1993. Nous

pensons que la réalisation d'une paix durable exige un accord global au sein duquel les droits de chaque partie sont respectés de façon équitable.

Nous pensons qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour que la Syrie et le Liban participent au processus de négociations sur la base de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, de la souveraineté de chacune des parties, des garanties pour la sécurité d'Israël et d'une solution, qui serait acceptée par les deux parties, en ce qui concerne les hauteurs du Golan.

Nous avons tous exposé nos politiques sur la situation au Moyen-Orient plus souvent qu'aucun de nous souhaite s'en souvenir. Ma propre expérience remonte aux sessions de 1974 et de 1975 de l'Assemblée générale. Nous nous réunissons ici et ailleurs d'année en année, et nous avons toujours répété les mêmes mots. Certaines années nous avons été très heureux de pouvoir saluer les progrès dans le sens d'une solution à la situation au Moyen-Orient, mais malheureusement cette année, ce n'est pas le cas.

Depuis l'adoption de la résolution importante sur la situation concernant Hébron au début de l'année, nous n'avons eu aucune raison de nous féliciter de la tournure des événements. Comme beaucoup d'orateurs l'ont dit aujourd'hui, les négociations sont au point mort et même la reprise officielle récente des pourparlers n'a pas produit l'ombre d'un résultat. En outre, nous avons été témoins d'actes de terrorisme horribles qui ont choqué l'ensemble de la communauté internationale. L'Australie s'est associée au reste du monde pour condamner ces actes avec véhémence et sans équivoque. Nous saisissons cette occasion qui nous est encore une fois offerte au débat d'aujourd'hui, pour inviter tous les intéressés à oeuvrer de concert à l'élimination de toute l'infrastructure du terrorisme pour que ces actes ne puissent, nulle part, se répéter.

À cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, nous avons appuyé les efforts en ce sens, notamment par l'adoption en Sixième Commission de la Convention sur les attentats terroristes. Mon gouvernement a également condamné, publiquement et également — et je crois qu'il est important de vous en souvenir — plus souvent directement en privé, les mesures qui, à notre avis, ont fait reculer le processus de paix. Nous avons toujours prié instamment les deux parties à éliminer et à éviter les obstacles sur la voie du processus de paix. Nous répétons ici que les deux parties doivent s'abstenir de mesures susceptibles de saper la confiance qui est un facteur essentiel, vital, comme nous le savons tous, à la relance du progrès au niveau des négociations.

C'est particulièrement dans ce contexte que nous estimons les activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés nuisibles à la réalisation de la paix, et que nous demandons instamment au Gouvernement israélien d'y mettre un terme dès aujourd'hui.

Il est fort bien de prononcer des discours de cette tribune et d'appeler les autres à l'action. Ici à l'ONU, tous nous le faisons. Mais les Australiens sont des gens pratiques et, de ce fait, nous avons oeuvré à traduire notre ferme appui au processus de paix en assistance pratique, notamment dans les domaines où nous pensons avoir une expérience ou une compétence particulière à offrir. Nous avons apporté une contribution de plus de 14 millions de dollars à la mise en oeuvre du processus d'Oslo. Une organisation non-gouvernementale australienne dénommée Ressources juridiques internationales de l'Australie, sous la direction de son Président, M. Marcus Einfeld, travaille avec l'Autorité palestinienne à promouvoir la primauté du droit dans les territoires palestiniens. La semaine prochaine, nous organisons un atelier à Tiberiade avec la participation d'experts australiens sous les auspices du Groupe de travail sur les ressources en eau, pour examiner la question cruciale des ressources en eau dans la région. Je voudrais également souligner que nous regrettons que le Groupe de travail «Maîtrise des armements et sécurité régionale», auquel nous avons également fourni des experts australiens à titre de contribution, ait actuellement suspendu ses activités.

Enfin, nous démontrons également que l'engagement pratique envers l'instauration de la paix au Moyen-Orient, par notre contribution cohérente et suivie à la Force multinationale et Observateurs dans le Sinaï, dont le commandant, si je peux le mentionner, était jusqu'à très récemment un Australien.

Les souffrances continues du peuple iraquien, un sujet d'inquiétude constante, est attribuable, selon l'Australie, au refus du Gouvernement de l'Iraq de coopérer avec la Commission spéciale des Nations Unies (UNSCOM). L'achèvement du mandat de l'UNSCOM, sans harcèlement ou obstruction de la part de l'Iraq, est une condition indispensable à la levée des sanctions. Entre-temps, nous nous sommes félicités de la mise en oeuvre des résolutions 986 (1995) et 1111 (1997) du Conseil de sécurité, qui ont contribué à fournir au peuple iraquien les nécessités de base.

La décision prise récemment par l'Iraq d'expulser les inspecteurs américains de la Commission spéciale a été déplorée par mon gouvernement comme un défi direct et flagrant des résolutions du Conseil de sécurité, de la règle

du droit et de la communauté internationale. L'Iraq devrait réaliser que la communauté internationale est inébranlable lorsqu'elle insiste pour que l'UNSCOM soit autorisée, sans encombre, à rechercher, étiqueter et détruire les armes iraqiennes de destruction massive.

Nous exhortons l'Iraq à se conformer intégralement aux résolutions du Conseil de sécurité et à coopérer avec la Commission spéciale et son Président, sans condition, sans obstruction et sans interférence. Ce n'est que par cette coopération et le respect par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité que l'on pourra obtenir la garantie, acceptable aux yeux de la communauté internationale, que ce pays ne fabrique plus, ne teste plus, ne stocke plus ni ne dissimule plus les pires espèces d'armes de destruction massive.

Nous nous félicitons du ferme appui du Conseil de sécurité à l'égard des efforts que déploie la Commission spéciale en vue de la pleine exécution de son mandat sans entrave ni menace.

Mon gouvernement continuera d'encourager tous les États de la région à oeuvrer de manière constructive en vue de réaliser l'objectif d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive. Nous pensons que la réalisation de cet objectif constituerait une base très importante pour la promotion de la sécurité régionale.

En outre, nous exhortons tous les États de la région à ratifier les Conventions sur les armes chimiques et biologiques. Ces armes de destruction massive, qui sont de plus en plus au centre de la critique, de l'intérêt et de l'attention du grand public, constituent une des menaces les plus graves à la sécurité régionale et mondiale, et il faut les neutraliser.

De plus, l'Australie pense depuis longtemps que la participation universelle au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constituerait une réalisation importante pour la sécurité mondiale et pour la sécurité dans les régions de tension comme celle qui fait l'objet de notre débat d'aujourd'hui : le Moyen-Orient. Nous nous félicitons particulièrement de l'adhésion récente au Traité des Émirats arabes unis, de Djibouti et d'Oman, ce qui nous rapproche d'autant de l'objectif de la participation universelle au TNP. Nous réitérons notre appel à Israël, seul État de la région qui n'a pas encore adhéré au Traité, d'examiner sérieusement les bénéfices de sécurité qui en découleraient, pour lui et pour la région, s'il accédait au Traité et s'il plaçait ses installations nucléaires sous garanties internationales.

Nous demandons également à tous les autres États du Moyen-Orient qui n'ont pas encore négocié d'accords intégraux de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de le faire sans tarder et, de plus, de conclure des protocoles à leurs accords existants de garanties bilatérales, basés sur le Protocole supplémentaire type de l'AIEA pour le renforcement des garanties nucléaires.

Nous sommes heureux de constater que l'instrument de maîtrise des armements qui a été conclu le plus récemment, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a été signé par un grand nombre d'États du Moyen-Orient et même ratifié par l'un deux. Nous encourageons tous les autres États de la région à faire de même.

L'Australie exhorte également les États du Moyen-Orient à contribuer à la recherche d'une solution durable et globale à la crise humanitaire et économique causée par les mines terrestres antipersonnel. Ceux qui ne sont pas encore en position de signer le Traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres doivent adopter attitude coopérative pour s'attaquer à cette question à la session de 1998 de la Conférence du désarmement.

L'Australie estime que les Nations Unies ont un rôle important à jouer dans l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. Cependant, l'Australie ne considère pas que les réunions de la session extraordinaire d'urgence de cette année ont contribué pour la peine à l'avancement du processus de paix. Je rappelle que nous comprenons et que nous apprécions le sentiment de frustration qui a motivé ces sessions, et nous avons dit clairement à chaque occasion qui s'est présentée que nous appuyons les principes sur lesquels les résolutions sont basées, mais nous espérons que les sessions extraordinaires n'auront pas besoin d'être reprises. Si cela doit arriver, des résultats clairs, urgents et tangibles doivent découler des négociations. Nous demandons encore une fois à toutes les parties de s'asseoir à la table de négociations avec la volonté politique et l'intention déclarée d'aller de l'avant de façon à ce que, lorsque nous nous saisirons la prochaine fois de cette question aux Nations Unies — cela est inévitable — nous pourrions encore une fois être en position d'escompter des progrès.

M. Abu-Nimah (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : La question du Moyen-Orient, dont le fond est la question palestinienne, constitue un point aussi important que constant de l'ordre du jour de notre Organisation. Nous avons l'espoir, voire même la conviction, que de nouvelles réalisations verraient le jour sur la voie de la paix et que

nous approcherions de la paix au fil des années, depuis le lancement du processus de paix, il y a six ans à Madrid.

Aujourd'hui, alors que nous assistons au piétinement des négociations et au recul du processus de paix, nous ne saurions qu'exprimer notre vive préoccupation et nous tenons sincèrement, à ce propos, à attirer l'attention sur les dangers qui compromettent la paix dans toute la région, du fait de la stagnation du processus de paix. Cependant, cela n'affaiblira pas notre foi en la paix ni n'affectera notre engagement résolu à oeuvrer en faveur de la paix, quels que soient les obstacles et les difficultés que nous rencontrerons.

À ce propos, nous soulignons l'attachement des autres parties au processus de paix et l'obstination d'Israël à prendre des positions visant toutes à bloquer les initiatives en faveur de la paix.

La délégation jordanienne, qui participe à la discussion de ce point de l'ordre du jour cette année, comme elle l'a fait les années précédentes, ne peut que réaffirmer ce qui a déjà été dit. Les événements de l'année dernière n'ont fait que confirmer la justesse de notre message à cette auguste assemblée. À cet égard, nous ne pouvons que réitérer notre foi dans le rôle fondamental que joue l'Organisation des Nations Unies dans le processus de paix et en les responsabilités qui lui incombent en la matière. Il est de notre devoir aujourd'hui de renforcer ce rôle et souligner ces responsabilités, pour soutenir les efforts déployés par les deux parrains du processus de paix et des autres parties concernées et intensifier les initiatives prises afin de sortir le processus de paix de l'impasse qui l'a paralysée jusqu'ici.

L'Organisation des Nations Unies constitue l'assise fondamentale de la légitimité internationale, et c'est elle qui adopte actuellement des résolutions décisives au sujet des différends et des conflits internationaux. C'est l'ONU qui exige de certains États Membres de respecter la volonté internationale et de se conformer aux résolutions adoptées, avec vigueur, insistance et détermination. L'Organisation des Nations Unies n'est-elle pas la conscience universelle des peuples de ce monde, le cadre dans lequel la plupart des résolutions sont formulées et adoptées, où s'inscrivent les principes, dispositions et éléments qui constituent le fondement du règlement de la question du Moyen-Orient et de la Palestine.

Et j'en veux pour preuve la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité qui constitue le fondement même du processus en cours. C'est en vertu de cette résolution que l'initiative de paix a été lancée en 1967 et si cette résolution devait être appliquée, dans l'esprit et la lettre, et à tous les

niveaux, l'on assisterait à l'exercice des droits nationaux et politiques inaliénables du peuple palestinien et au retrait des forces d'occupation de tous les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, et de ce fait, la paix verrait le jour dans la région.

La question du Moyen-Orient et le processus de paix y relatif occupent la place la plus importante parmi les préoccupations de mon gouvernement. La contribution de la Jordanie dans ce domaine est reconnue dès 1948. Dans ses relations internationales, la Jordanie a poursuivi une politique qui repose sur l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies, convaincue qu'elle est de la nécessité de procéder au règlement pacifique de tous les différends et questions internationaux quels que soient les circonstances. Dès l'apparition des premiers signes du règlement du conflit du Moyen-Orient, la Jordanie s'est empressée d'y participer pour assurer le succès de cette initiative historique lancée vigoureusement à Madrid et ce, avec le même esprit réaliste et positif dont la Jordanie a fait preuve lors de toutes les initiatives antérieures, durant les longues années de conflit, afin d'aboutir à un règlement pacifique du conflit israélo-arabe selon les critères de justice, de la légitimité, des résolutions de l'ONU et du droit international.

Pour nous, la paix que nous envisageons est une notion de paix juste, durable et globale et c'est la même notion exprimée au plan international par la plupart des parties concernées directement par le conflit du Moyen-Orient. Aussi, notre engagement à instaurer la paix est un engagement stratégique, un engagement de principe qui part de notre conviction que la paix est une nécessité pour tous les États et peuples de la région. Cette paix qui, si elle devait être établie, pourrait transformer l'histoire de la région de façon radicale et ouvrir à ses peuples une nouvelle perspective de paix, de sécurité et de coexistence pacifique, et qui pourrait ouvrir la voie à une vie normale dont les peuples arabe et israélien se sont vus privés depuis six décennies.

Sur la base de notre engagement à instaurer cette paix, nous avons signé, en 1994, un accord de paix avec Israël qui a remis les choses en ordre et a ouvert une nouvelle page dans le cadre des relations de bon voisinage et a consacré les principes et fondements de la coopération et des relations entre les deux pays dans les différents domaines. La Jordanie a ouvert les portes de la paix sans réserve et sans restriction et sans diminuer l'importance d'un élément quelconque de la normalisation des relations entre les deux États, afin que la paix israélo-jordanienne soit un exemple pour d'autres pays, un modèle de notre engagement à respecter et appliquer dans l'esprit et la lettre les

accords conclus et de les concrétiser, de sorte que nos voisins israéliens soient assurés que la paix n'est pas pour nous un simple document signé en tant qu'objectif en soi, ni un moyen de consacrer les raisons du conflit ou de consolider les acquis de la guerre, mais plutôt une réalité, une pratique et une coopération qui reposent sur les principes du respect mutuel et du respect des engagements de manière responsable et en toute honnêteté.

Cet accord est venu compléter les initiatives prises en vue de l'aboutissement du processus de paix souhaité, aussi bien par les parties à la négociation que par la communauté internationale, d'autant que cette initiative a eu lieu après la réalisation de la paix avec l'Égypte et après les progrès importants réalisés dans la négociation israélo-palestinienne par la signature de l'Accord d'Oslo et des accords ultérieurs.

Nous espérons beaucoup que des progrès fussent également accomplis dans les négociations israélo-syriennes et israélo-libanaises pour arriver à un règlement global de la question et procéder à la reconstruction économique et au développement de la région. Malheureusement, ceci n'est pas encore le cas.

Au vu de ce qui précède, il nous incombe aujourd'hui de déterminer de façon objective et sérieuse les raisons ayant donné lieu aux obstacles qui ont entravé le processus de paix. Si nous lançons un appel à toutes les parties au processus de paix pour redoubler d'efforts afin de sortir le processus de l'impasse, c'est parce que nous considérons que la responsabilité de l'instauration d'une paix globale et de mener le processus à son terme est une responsabilité collective, mais ceci ne signifie pas que les parties à la négociation assument la même part de responsabilité dans le blocage du processus et la non-application des accords conclus.

Sur la base de notre engagement à instaurer cette paix et soucieux de consolider les progrès obtenus et conformément aux principes de l'accord israélo-jordanien de paix, nous nous devons de nous adresser honnêtement et franchement à Israël pour lui dire que nous n'avons pas d'autre choix que de poursuivre le processus de paix car c'est là la seule solution viable, faute de quoi, nous engagerons à nouveau la région dans le cercle vicieux de la violence, de la confrontation et de l'extrémisme, et les exemples sont nombreux pour le montrer. C'est là un choix que nous rejetons.

Le slogan de la sécurité brandi par Israël a son bien-fondé et c'est là un thème qui constitue l'un des objectifs

visés par le processus de paix que nous nous efforçons de faire aboutir, au profit de tous les pays de la région. Toutefois, la sécurité est le fruit des progrès accomplis sur la voie de la paix et non pas celui du refus de mise en oeuvre des accords entre Israël et les Palestiniens. La sécurité ne saurait être obtenue par l'intensification des pratiques qui portent de graves préjudices aux Palestiniens, à leurs droits et à leurs espoirs. La sécurité ne saurait voir le jour aussi longtemps que la politique d'implantation de colonies de peuplement continuera, qu'il s'agisse de développer les colonies existantes ou d'en établir de nouvelles. La paix ne pourra pas voir le jour par la confiscation des terres arabes, le dynamitage des maisons des Arabes, le retrait des pièces d'identité des habitants arabes originaires de Jérusalem, l'isolement de cette ville par rapport au reste de la Cisjordanie, les restrictions visant la liberté de circulation des Palestiniens, le fait de les soumettre au blocus et de continuer à les détenir par milliers, ni en permettant juridiquement aux forces de sécurité israéliennes d'utiliser la force et la violence lors des interrogatoires auxquels sont soumis les suspects, et ce en contravention avec les principes du droit international et de l'ONU ainsi qu'avec le respect des principes élémentaires des droits de l'homme et de la justice.

C'est ce que le monde civilisé a toujours refusé et condamné. Nous sommes conscients des effets de ces pratiques sur les sentiments du peuple palestinien et craignons que cela n'aggrave la plaie et entraîne la région une nouvelle fois dans un climat de confrontation, d'hostilité et d'amertume que nous avons cru avoir dépassé à jamais, en prenant le chemin de la paix. Ces pratiques sont une menace à la paix et à la sécurité de tous les habitants de la région, les privent des bienfaits de la stabilité, sèment le doute et suscitent l'inquiétude et la méfiance entre les pays de la région.

Le processus de paix repose sur des principes connus et clairs, dont le plus important est l'échange des terres arabes occupées depuis 1967 par Israël contre la paix. Ce principe figure dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui consacre l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires et l'annexion de territoires par la force et qui constitue l'un des fondements du processus de paix et de son mandat.

La paix à laquelle nous aspirons est une paix juste, durable et globale. Comment la paix peut-elle avoir lieu si les propriétaires légitimes ne peuvent se voir restituer leurs terres? Et comment les terres peuvent-elles être restituées si les colonies de peuplement se perpétuent et les terres deviennent le théâtre de faits accomplis? Comment peut-on

être convaincu que la paix est l'objectif final de toutes les parties, alors que d'Israël émane une série de déclarations officielles annonçant la poursuite de l'implantation de colonies de peuplement sur les territoires arabes et affirmant l'intention d'Israël de ne se retirer que d'un nombre limité de zones exiguës en Cisjordanie? Ces déclarations ont eu un impact très négatif sur la confiance que nous nous efforçons d'instaurer entre les pays de la région, en vue de promouvoir le processus de paix et de permettre à ces derniers de dépasser les blessures et les drames du passé et de s'acheminer vers un avenir de coopération, de réconciliation, d'entente et d'espoir. La paix ne saurait voir le jour que par l'éradication totale des causes du conflit et non pas par leur affirmation et leur consécration. La paix ne saurait voir le jour qu'en reposant sur la justice et non pas par l'occupation des territoires, l'expansion et le reniement du droit des autres parties. La justice est la base de la paix, laquelle constitue le cadre de la sécurité.

L'accord israélo-palestinien prévoit le report de l'examen de certaines questions telles que la construction de nouvelles colonies de peuplement, la question de Jérusalem et celle des réfugiés jusqu'à la phase finale des négociations et ce afin de faire avancer plus facilement le processus de paix. Et partant, il est normal que les questions ayant été reportées ne soient pas négociées jusqu'au jour où elles devront l'être. Il est inconcevable que le report de ces questions soit un prétexte pour changer les réalités sur le terrain au profit de l'occupant compliquant ainsi les questions et rendant par là toute solution impossible.

Nous pensons que le report des négociations sur ces questions importantes, qui constituent le fond même du conflit, ne signifie pas que l'on doit les ignorer et éviter de leur trouver des solutions justes et acceptables. Ceux qui espèrent que ce sera le cas ont tort, car toute question qui demeurera irrésolue pourrait donner lieu à de nouveaux foyers de tension et annihiler les résultats obtenus. Les solutions sérieuses sont les seules solutions viables.

L'on ne saurait négliger les droits des gens en espérant qu'avec le temps ces droits seront oubliés. Nous estimons qu'il est désormais nécessaire d'inscrire toutes ces questions au programme des négociations et de s'efforcer de les résoudre sérieusement et objectivement et en manifestant la volonté de parvenir à des solutions durables, légitimes et acceptables, qui feraient de la paix un choix acceptable, pour les peuples de la région, digne d'être protégé et entretenu, afin qu'il devienne, comme nous le souhaitons, une paix durable. Nous estimons que cette voie est la voie de la paix, et que la solution des questions reportées telles que celles des réfugiés, de Jérusalem et de la souveraineté

du peuple palestinien sur son territoire, avec pour capitale Jérusalem, constitue la seule garantie pour la sécurité, la stabilité, le progrès et la prospérité de tous les peuples, arabe et israélien de la région.

Une solution globale exige la reprise des négociations syro-israéliennes et libano-israéliennes au point où elles ont été interrompues, et ce pour aboutir à l'égalité nécessaire et souhaitée, en se fondant sur la légitimité de la Conférence de Madrid, du principe «Terre contre paix» et des résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978). Le progrès vers la paix et la réalisation de la paix sont la seule garantie pour mettre fin à l'extrémisme et la violence et enraceriner le sentiment de sécurité dans la région.

La question de Jérusalem est le fond même de la paix. Et parvenir à une solution équilibrée et juste est incontournable. L'on s'accorde à reconnaître à tous les niveaux, international juridique et politique que Jérusalem-Est est une partie organique de la Cisjordanie occupée depuis 1967, dont l'intégralité — y compris Jérusalem-Est — est soumise aujourd'hui aux dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1948 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité porte une attention particulière à Jérusalem depuis le début de l'occupation israélienne. Ainsi, il a adopté à son sujet la résolution 252 (1968) qui rejette toutes les mesures et législations israéliennes visant à modifier le caractère de la Ville sainte, ainsi que toute tentative ayant pour but de changer la composition démographique ou géographique de la ville.

La résolution 476 (1980) prévoit également la nécessité de mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem. La résolution 478 (1980), qui demande aux pays de ne pas transférer leur mission diplomatique à Jérusalem, est l'exemple le plus patent de la détermination internationale de refuser l'annexion de cette ville par Israël, annexion qui contrevient aux principes et fondements du droit international, Jérusalem étant un territoire occupé qui devrait être régi par les résolutions de la légalité internationale, notamment les résolutions du Conseil de sécurité.

Nous avons déjà signalé qu'aux termes de l'accord israélo-palestinien, la discussion de la question de Jérusalem a été reportée à la phase finale des négociations, eu égard à l'importance et au caractère sensible de cette question, et c'est pourquoi toute mesure prise par Israël depuis le lancement du processus de Madrid en vue d'altérer ou modifier le statut juridique, politique ou démographique serait considérée comme une tentative de créer une réalité

nouvelle et un fait accompli pour l'imposer à la partie arabe lors des négociations de la phase finale. Cela préjugerait du statut de la Ville sainte avant d'entreprendre les négociations de la phase finale, et serait, de ce fait, inacceptable, et ne servirait pas la cause de la paix souhaitée, ni le bien-être et les aspirations des peuples de la région vers un avenir commun meilleur marqué par la stabilité, la coopération et le respect mutuel.

On devrait souligner à ce sujet qu'eu égard au report de la question de l'examen de Jérusalem, Israël doit maintenir le statu quo dans cette ville, ne pas isoler cette dernière du reste de la Cisjordanie, s'abstenir de confisquer les pièces d'identité de ses habitants d'origine, et ne pas la fermer aux autres habitants de la région occupée qui s'y rendent pour la prière, l'enseignement, les soins médicaux, le commerce, ainsi que pour visiter leurs familles et leurs proches, et ce en attendant les résultats des négociations de la phase finale.

Pour toutes ces raisons, et afin de protéger le caractère religieux culturel et historique de Jérusalem, le Gouvernement jordanien continue d'entretenir, de restaurer et de protéger les Lieux saints qui sont sous le joug de l'occupation et de fournir l'appui nécessaire à leurs responsables, afin de prémunir ces lieux de tout danger en attendant la solution définitive souhaitée. La ville de Jérusalem est la capitale spirituelle des trois religions révélées et nous voulons en faire un symbole noble de la paix et de la coexistence pacifique. Le fait que la partie arabe de Jérusalem ne soit plus sous l'emprise des colons ne signifie pas que cette ville pourra être de nouveau divisée, ni que des murs et des remparts y seront construits, mais plutôt que la justice a été rendue et appliquée.

Il incombe à la communauté internationale d'assumer une lourde et fondamentale responsabilité, afin de donner un élan nouveau au processus de paix pour qu'il aboutisse et dure. Les peuples sont les seuls à pouvoir établir solidement les fondements de la paix, mais ils ne se contentent pas de penser la paix comme un concept, ils en attendent également des dividendes et des résultats concrets. Mon pays attend de la communauté internationale une meilleure compréhension des besoins économiques financiers et de développement des pays de la région et de l'épanouissement de leurs peuples, ainsi que de la nécessité d'instaurer la paix et de la protéger dans la région du Moyen-Orient. C'est pourquoi nous accordons un intérêt évident à toutes les conférences économiques au sommet, comme la conférence de Casablanca, la conférence d'Amman, la conférence du Caire et celle qui s'est tenue dernièrement à Doha, pour la poursuite du plan de développement régional et son renfor-

cement. Tout en étant encouragés et confortés par les progrès obtenus grâce à ces conférences, nous avons constaté les répercussions de la stagnation du processus de paix sur les deux dernières d'entre elles. En effet, bon nombre des pays ayant participé à ces conférences ont exprimé la nécessité de lier le progrès économique au progrès politique pour garantir le succès du processus économique et de développement, parallèlement au processus de paix.

Nous estimons également que l'Organisation des Nations Unies, qui représente la légitimité internationale, devrait jouer un rôle vital pour donner une impulsion nouvelle au processus de paix et renforcer les efforts déployés par ses deux coparrains. Nous estimons utile, voire nécessaire de renforcer le rôle de l'Union européenne pour qu'elle puisse consolider les efforts déployés par ces coparrains, afin de mobiliser tous les bons offices dans tous les domaines et d'appuyer le processus de paix et de favoriser les conditions de son succès, d'autant que l'Union européenne a apporté son concours au processus de paix dès le départ et a contribué et continue de contribuer au développement économique qui a eu lieu parallèlement dans la région.

Le Président assume la présidence.

M. Jayanama (Thaïlande) (*interprétation de l'anglais*) : Comme dans d'autres régions, il y a des conflits entre les pays du Moyen-Orient, en particulier ceux qui ont des frontières communes. Dès le début, l'ONU a été préoccupée par les divers conflits du Moyen-Orient. Toutefois, il est indéniable que le coeur du problème au Moyen-Orient est le conflit israélo-arabe.

Depuis 1947, divers aspects du conflit israélo-arabe ont été traités par l'ONU. Les accords de Madrid de 1991 ont fait croire à la communauté internationale que la paix prévaudrait au Moyen-Orient, qu'Israël retirerait ses troupes des territoires occupés en Syrie et au Liban, et que le peuple palestinien serait en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination, et que la question de Jérusalem serait résolue. Cependant, la Thaïlande regrette que des échecs récents aient empêché le processus de paix de progresser au Moyen-Orient. Nous croyons fermement que seul le processus de paix au Moyen-Orient nous permettra de parvenir à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

La Thaïlande est fermement convaincue que le processus de paix ne peut être mené seulement par une partie. La paix ne peut être obtenue par des engagements bilatéraux de souscrire à des obligations; au contraire, toutes les parties

doivent honorer leurs engagements. La Thaïlande a toujours appuyé le processus de paix au Moyen-Orient et espère que toutes les parties concernées feront preuve de retenue et de souplesse afin de remettre sur la bonne voie le processus de paix qui a dérapé, et que des négociations pacifiques permettront de sortir de l'impasse. Nous saluons les efforts déployés par diverses parties pour y parvenir. Pour nouer des négociations pacifiques, toutes les parties doivent faire des efforts pour éliminer obstructions et obstacles, et mettre en oeuvre tous les accords conclus dès que possible et de manière aussi complète que possible. En outre, le terrorisme et les actes de violence, sous toutes leurs formes ou manifestations, qui habituellement prennent pour cible la population civile en général, doivent cesser.

Comme nous le savons tous, le coeur du problème du Moyen-Orient est la question de Palestine. Depuis les Accords de Madrid en 1991, la signature en 1993 de la Déclaration de principes et l'Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Cisjordanie et la bande de Gaza, qui a fait naître de nouveaux espoirs quant à une solution pacifique à la situation au Moyen-Orient, le processus de paix du Moyen-Orient a connu des hauts et des bas. Toutefois, le 15 janvier 1997, ce processus a acquis un nouvel élan avec la signature de l'Accord d'Hébron.

Malgré cette évolution positive, l'Assemblée générale cette année s'est réunie trois fois pour examiner la situation grave qui règne dans les territoires arabes occupés, en particulier à Jérusalem. À la reprise de la session au mois de mars de cette année, l'Assemblée, examinant la situation qui règne à Jérusalem, a adopté la résolution 51/223, qui demande à Israël, notamment, de s'abstenir de toute action ou mesure, y compris les activités d'implantation de colonies de peuplement, qui tendrait à modifier la situation sur le terrain, et à anticiper l'issue des négociations sur le statut définitif.

Bien que l'Assemblée générale, agissant au titre de la résolution 377 (V) intitulée «Unis pour la paix», ait adopté les résolutions ES-10/2 et ES-10/3, la situation en Palestine aujourd'hui est encore explosive. Selon le rapport du Secrétaire général, présenté conformément à la résolution ES-10/2, adopté au mois d'avril cette année et contenu dans le document A/ES-10/6, l'incident de Djabal Abou Ghounaym est considéré comme étant particulièrement grave — politiquement, géographiquement, démographiquement et économiquement. Ma délégation tient également exprimer sa préoccupation quant aux conclusions du rapport en ce qui concerne les effets sur le processus de paix du Moyen-Orient. Le refus d'une partie au processus :

«d'abandonner la construction d'une nouvelle colonie à Djabal Abou Ghounaym semble représenter...le plus gros facteur ayant contribué à la rupture du processus de paix et au retour des troubles dans les territoires occupés.» [A/ES-10/6, par. 15 e)]

Le rapport signale également que:

«Un certain nombre d'autres activités jugées contrevenir au droit international continuent d'exacerber les tensions, de compromettre le processus de paix et de porter atteinte aux droits des Palestiniens dans les territoires occupés.» [Idem, par. 23]

Ma délégation voudrait, donc, dire qu'elle est préoccupée par le fait que les activités susmentionnées pourraient compliquer davantage les négociations déjà difficiles, parce que le statut définitif de Jérusalem est encore subordonné à l'issue des négociations entre les deux parties.

Il est regrettable de noter que chaque année, depuis très longtemps, l'ONU a discuté systématiquement ce point de l'ordre du jour sur la situation au Moyen-Orient. Aujourd'hui nous discutons encore cette question, après avoir adopté de nombreuses résolutions pertinentes à une majorité écrasante.

La délégation thaïlandaise saisit cette occasion pour réaffirmer son plein appui aux droits inaliénables du peuple palestinien et au processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que son attachement à une paix globale, juste et durable fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Ma délégation espère sincèrement que toutes les parties au conflit verrons les avantages qu'offre la paix et que le processus de paix du Moyen-Orient aboutira bientôt à une solution négociée et à des concessions mutuelles acceptables pour tous.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais donner lecture de ce qui est écrit sur l'une des pages de mon dossier :

«Je dois lancer un appel aux représentants en leur demandant d'avoir l'amabilité de garder le silence dans la salle de l'Assemblée générale afin de maintenir la dignité de l'Assemblée et par courtoisie pour l'orateur.»

Croyez-moi, je regarde maintenant ce qui se passe dans la salle de l'Assemblée, et il y a beaucoup d'allées et venues. Malheureusement, les représentants qui sont debout ne m'entendent même pas. Par conséquent, je lance un appel à la discipline. Il est impossible de travailler. Nous sommes saisis d'une question très complexe et très importante, et il y a beaucoup de bruit. Il n'y a plus de rideau de fer maintenant, mais il y a ici un rideau de verre. Vous pouvez mener vos consultations derrière le rideau de verre.

Je saurais fort gré à toutes les délégations de respecter les convenances dans la salle de l'Assemblée générale. Il est réellement très difficile pour l'orateur de prononcer son discours.

M. Zackheos (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration de l'Union européenne. Cependant, vu la signification particulière que nous attachons à la situation du Moyen-Orient, je voudrais faire quelques observations supplémentaires.

Qu'il me soit permis, d'emblée, de dire que l'histoire longue et riche de Chypre a toujours été profondément influencée par les événements au Moyen-Orient. Situé au carrefour de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie, mon pays a été, au cours des siècles, un pont entre les peuples du Moyen-Orient et de l'Europe.

En cherchant à maintenir et à renforcer nos liens avec l'Union européenne, avec laquelle nous allons commencer des négociations en vue d'y accéder au début du mois d'avril prochain, la promotion de nos relations avec tous nos voisins au Moyen-Orient reste également un pilier essentiel de notre politique étrangère.

Les derniers événements très alarmants qui ont eu lieu au Moyen-Orient ont montré la précarité du processus de paix et ont souligné le besoin impérieux de redoubler d'efforts pour la survie et, en fin de compte, le succès du processus de paix sur lequel des millions de personnes, tant dans la région qu'au plan international, ont placé de grands espoirs.

Mon gouvernement appuie toutes les initiatives et tous les efforts visant à trouver une solution globale au problème du Moyen-Orient. Nous réaffirmons notre appui à l'application des résolutions 242 (1968), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui fournissent le cadre d'une paix viable au Moyen-Orient. Nous reconnaissons, en même temps, le droit de tous les États de coexister dans la paix avec leurs voisins dans des frontières sûres et internationalement reconnues. Nous dénonçons, dans les termes les plus

fermes, le terrorisme et la violence contre des civils innocents.

À l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Président de la République de Chypre, M. Glafcos Clerides, a réaffirmé notre amitié avec le peuple palestinien et notre appui aux efforts visant à parvenir à un règlement juste et global apportant une paix et une sécurité durables au Moyen-Orient.

Suivant avec beaucoup de préoccupation l'impasse actuelle, nous sommes convaincus du besoin d'injecter dans le processus de paix un nouvel esprit et un nouvel élan afin de le faire sortir de ses difficultés actuelles. Le Gouvernement chypriote reste engagé à jouer son rôle modeste de manière pratique en vue de la consolidation du processus de paix. À cet égard, nous sommes convaincus que pour parvenir à la stabilité, les accords conclus entre les parties doivent être respectés fidèlement. Il n'y a pas de meilleur moyen d'instaurer la stabilité dans cette région sensible qu'un règlement pacifique par le biais des négociations, de la réconciliation, de la confiance et de la coopération.

Pour que cela se fasse, il est essentiel d'éviter de prendre des mesures susceptibles de dresser des obstacles sur la voie de la mise en oeuvre du processus de paix, y compris le bouclage répété des territoires palestiniens et les implantations qui rendent encore plus difficile le progrès du processus de paix. En même temps, le progrès économique du peuple palestinien reste un facteur déterminant de stabilité et, en fin de compte, de rapprochement au Moyen-Orient. Voilà pourquoi le Gouvernement chypriote a préparé un programme spécial d'assistance économique au peuple palestinien qui est actuellement mis en oeuvre. Le programme inclut la formation de près de 100 fonctionnaires palestiniens à Chypre, des visites de suivi effectuées par des experts chypriotes et la construction de deux centres médicaux.

Tout en pensant que le problème palestinien est au coeur du conflit du Moyen-Orient, nous appuyons la reprise des négociations entre Israël et la Syrie et l'ouverture de pourparlers entre Israël et le Liban. Un élément fondamental de notre position au Moyen-Orient, et en fait dans toutes les situations d'occupation et d'invasion, est le retrait de forces étrangères des territoires occupés.

La perspective d'un Moyen-Orient pacifique et prospère est une vision qui nous est tous chère. Cela ne peut être assuré par des mesures unilatérales, par la violence ou par un renforcement de l'appareil militaire mais par une

vision commune d'un meilleur avenir réalisé par le biais du progrès économique, de la stabilité et de la justice sociale. Mon pays et ses citoyens espèrent que ce rêve ne sera pas perdu.

M. Richardson (États-Unis) (*interprétation de l'anglais*) : L'année n'aura pas été facile pour le processus de paix au Moyen-Orient. Il y a eu des incidents terroristes et des explosions de violence. Il y a eu des malentendus et des moments de doute. Le progrès a été lent. Les factions extrémistes aimeraient croire que l'élan vers la paix est bloqué. Nous ne pouvons pas l'accepter. Le passé est trop plein de souffrances; la possibilité d'une véritable réconciliation a pris trop de temps pour se présenter; et la logique de la paix reste trop irrésistible pour reculer maintenant. Malgré les grands défis auxquels elles sont confrontées, les parties au processus de Madrid ont clairement indiqué leur volonté d'aller de l'avant. L'Assemblée générale devrait honorer cet effort et souscrire à cet engagement.

Bon nombre de résolutions adoptées ici chaque année ne servent qu'à entraver le processus de paix. Elles ne reconnaissent pas les progrès accomplis à ce jour. Ces résolutions ont l'effet de critiquer les positions ou les tactiques de négociation des parties, de blâmer les incidents qui ont compliqué le processus ces derniers mois, ou d'insister pour qu'une partie fasse des concessions. Nous pensons que ces éléments sapent l'objectif fondamental du rôle de l'ONU dans le rétablissement de la paix dans la région. Une paix juste et durable ne peut être obtenue que par des négociations directes entre les parties concernées dans la région. Elle ne sera pas imposée de New York, bien que des progrès puissent certainement être entravés à partir d'ici. Les résolutions négatives détournent les parties de leur tâche, et contribuent à une atmosphère de mauvaise volonté et de méfiance qui ne peut que rendre plus difficile la tâche à accomplir.

Au moment même où nous parlons, Palestiniens et Israéliens oeuvrent ardemment à la négociation des prochaines étapes importantes de leur quête mutuelle de la paix. Pour revitaliser la possibilité d'un rôle utile de l'ONU dans le processus de paix, nous continuons de penser qu'il devrait y avoir une résolution positive pour recenser les progrès accomplis par les parties à ce jour, les encourager à continuer les efforts pour parvenir à un règlement juste et durable des problèmes qui les divisent, et exprimer l'appui ferme de l'ONU à ce processus. Je saisis cette occasion pour exprimer notre espoir que le Liban, Israël et la Syrie accompliront également des progrès dans des négociations. À cet égard, je voudrais réaffirmer l'engagement de mon gouvernement en faveur de l'indépendance politique, la

souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. Ces objectifs ont été énoncés dans la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, qu'appuie que mon gouvernement.

Pour terminer, je dirai que la voie menant à la paix est un processus dynamique. Je demande instamment à toutes les délégations ici présentes de travailler de manière constructive, d'encourager l'élan du processus et d'y contribuer, afin qu'il soit possible de parvenir à une paix juste, globale et durable.

M. Biorn Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Il s'est écoulé exactement une année depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la dernière «résolution positive» sur la paix au Moyen-Orient. À quelques exceptions près, l'année n'aura pas été bonne pour le processus de paix. Les travaux de l'Assemblée générale ont reflété le sentiment de frustration croissante dans les deux camps, ainsi qu'au sein de la communauté internationale, face à l'absence de progrès dans les négociations entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et face aux retards qu'a connus la mise en oeuvre des accords d'Oslo.

Il y a plusieurs raisons à cette évolution malheureuse. Il est clair que la responsabilité des progrès et des reculs enregistrés dans le processus de paix incombe aux parties elles-mêmes. La communauté internationale a néanmoins le droit d'exprimer son opinion sur les enjeux. Elle l'a toujours fait au cours des 50 dernières années, depuis l'adoption en 1947 de la résolution de la partition de l'Assemblée générale, résolution 181 (II). Cette année, l'Assemblée générale s'est particulièrement fait entendre à propos des reculs enregistrés dans le processus de paix, surtout au cours de la session extraordinaire d'urgence.

Au cours de l'année écoulée, nous avons été témoins du recours répété à la violence et au terrorisme de la part de minorités extrémistes, et je suis dans le regret de dire que 1997 aura été une année de grande réussite pour les forces de destruction au Moyen-Orient — pour les ennemis de la paix. Malheureusement, nous avons également été témoins de mesures unilatérales destinées à préjuger les négociations sur le statut définitif.

Nous avons toutefois aussi vu le processus de paix progresser, ce que l'Assemblée générale doit résolument appuyer. Le Protocole d'Hébron, signé et appliqué en janvier, est la preuve que les parties peuvent faire avancer le processus de paix et honorer leurs propres engagements. Ces dernières semaines, nous avons vu les négociations reprendre sur les questions non réglées dans l'Accord

intérimaire. L'ONU ne doit pas seulement applaudir à ces initiatives, mais aussi les encourager activement.

Dans ce contexte, nous croyons que l'Assemblée générale devrait confirmer une nouvelle fois son approche constructive du processus de paix, répéter son appui entier au processus de paix, réaffirmer la validité des Accords d'Oslo et, surtout, redire que son objectif suprême est de seconder les parties dans leur quête de la paix. L'Assemblée générale agit ainsi tous les ans depuis 1993 et nous espérons vivement qu'il lui sera possible de faire de même cette année.

M. Moubarak (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation voudrait exprimer son profond regret au vu du fait que cette importante occasion de débattre du point 37 de l'ordre du jour tourne à une polémique qui vise à masquer les faits et la grave responsabilité des dirigeants israéliens et du Premier Ministre d'Israël dans la détérioration du processus de paix au Moyen-Orient. C'est là une chose inacceptable. On ne peut pas continuer à nous abuser ou à abuser ainsi l'opinion publique internationale.

Le processus de paix n'est pas en bonne forme et les auteurs du projet de résolution sur la question omettent de le dire. Le processus de paix est dans l'impasse et la situation au Moyen-Orient se complique. Les gouvernements arabes font preuve de beaucoup de retenue pour empêcher que la situation n'explode. Nous devons reconnaître cette réalité et en désigner franchement les responsables. Le silence, les échappatoires et la mauvaise foi actuellement pratiqués ne feront pas entendre raison au Premier Ministre d'Israël et ne feront que le conforter dans son intransigeance, son arrogance et sa rigidité.

Les deux parrains du processus de paix ont la principale responsabilité des mesures à prendre pour dissuader Israël d'adopter des politiques dommageables pour le processus de paix. Nous avons une occasion unique, qui ne se répétera peut-être pas, de parvenir à une solution juste, globale et durable au problème du Moyen-Orient. Nous ne devons pas laisser le Premier Ministre d'Israël faire obstacle à cette réalisation historique. Le silence, le flou et la méconnaissance des faits ne serviront ni la paix, ni la crédibilité des parrains du processus de paix, ni la crédibilité de l'organisation internationale qui, pendant des années, a applaudi à leurs efforts visant à poser les fondements de la paix et à ouvrir à cette fin une série de négociations.

Toute tentative visant à convaincre l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution qui omet les faits les plus récents ou n'évoque pas les principes fondamentaux

convenus dans le cadre du processus de paix, notamment le principe «Terre contre paix» et la nécessité d'appliquer les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, constituerait un grave revers après les espoirs suscités par nos dirigeants et acceptés par nos peuples au début du processus de paix.

Que dirons-nous à nos peuples? Quels prétextes les parrains de la paix pourront-ils invoquer? Quant à la communauté internationale, que peut-on en dire quand elle impose à des pays de notre région d'appliquer sous la contrainte certaines de ses résolutions et feint d'ignorer le fait qu'Israël n'a jamais donné effet à des dizaines de résolutions émanant de la communauté internationale au cours des dernières décennies et dont certaines ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil de sécurité? Jusqu'à quand y aura-t-il deux poids et deux mesures dans l'examen des problèmes du monde? Résolutions qu'il n'a jamais acceptées d'ailleurs et dont il ne reconnaît pas la légalité. Jusqu'à quand Israël se placera-t-il au dessus de la loi et du droit international?

Cette année, l'ONU a été le théâtre de nombreuses réunions du Conseil de sécurité convoquées pour examiner les violations par Israël du droit international et la confiscation de terres arabes dans les zones occupées par la force et la coercition depuis 1967 pour y implanter des colonies. Le Conseil de sécurité a convenu d'une résolution priant le Gouvernement israélien de renoncer à ces mesures, en vain.

La session extraordinaire d'urgence a eu deux reprises et l'Assemblée générale a à chaque fois adopté deux résolutions à une majorité écrasante enjoignant à nouveau à Israël de mettre fin à sa politique de peuplement. Qu'en est-il résulté? Le Gouvernement israélien a systématiquement rejeté ces résolutions avec mépris et intransigeance. Au lieu de mettre en garde contre les conséquences de la poursuite par Israël de sa politique de peuplement et d'inviter clairement et sans équivoque, avec l'appui unanime de la communauté internationale, les dirigeants israéliens à mettre fin à cette politique, le projet de résolution qui nous est soumis ne fait que donner sa caution aux sourires faux, aux mots creux et aux plans trompeurs des dirigeants israéliens. Certains vont jusqu'à parler des terres sur lesquelles Israël est en train d'implanter ses colonies comme des «terres en litige», oubliant qu'il s'agit de territoires qu'Israël a occupés par la force durant la guerre de 1967. Pareil projet de résolution et pareilles déclarations ont conforté les dirigeants israéliens dans leur politique de peuplement et considérablement aggravé la situation. Les actes de violence se sont multipliés et des dizaines de personnes ont été tuées ou blessées.

Si nous en appelons à la conscience de la communauté internationale incarnée par l'Assemblée générale des Nations Unies, c'est parce que nous gardons foi dans la légalité internationale, les règles du droit international et les principes de la Charte des Nations Unies. Nous invitons tous les Membres ici représentés, à l'Assemblée générale, à nous appuyer afin que nous puissions ensemble édifier une paix véritable, globale, juste et durable au Moyen-Orient. La situation de tension qui affecte la sécurité de cette région sensible menace la paix et la sécurité internationales. En tolérant le fait qu'Israël n'applique pas les résolutions de l'ONU, on met en danger tout le régime du droit international et le principe de la légalité internationale. Le non-respect des règles du droit international dans le règlement du problème du Moyen-Orient ouvrira la voie à la délitescence du régime du droit international dans toutes les autres parties du monde. Un appui mutuel visant à imposer la légalité internationale aiderait à réduire les tensions et étairait les principes de la justice et du droit.

Israël ne peut pas continuer à occuper les territoires arabes, à en expulser les habitants et à confisquer des terres pour y installer davantage d'immigrants encore. Des millions de réfugiés palestiniens, expulsés de leur foyer par Israël, ne peuvent pas se voir privés du droit à retourner dans leur patrie, droit inscrit dans la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Jusqu'à quand Israël restera-t-il intransigeant et arrogant, employant toutes sortes d'armes, dont des armes proscrites par la communauté internationale, pour garder la mainmise sur les territoires arabes? Au Sud-Liban, les scènes de violence et le cycle des destructions, des bombardements au hasard, des assassinats et des blessures sont une réalité quasi quotidienne. C'est là le résultat de la continuation de l'occupation par Israël de zones du Sud-Liban, malgré la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Israël veut nous imposer par le fer et par le feu des solutions politiques que nous avons rejetées dans le passé et que nous continuerons à rejeter. Nous avons dit que la seule solution était qu'Israël se retire de nos territoires occupés, conformément à la résolution 425 (1978). Israël doit aussi se retirer complètement du Golan syrien occupé pour revenir aux frontières d'avant le 4 juin 1967 et reprendre les négociations là où elles se sont arrêtées.

Les dirigeants arabes ont à maintes reprises fait valoir qu'en acceptant d'appliquer les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, Israël ouvrirait la voie à une paix durable et juste dans la région. Mais nous voulons une paix durable, globale et juste qui repose sur les

principes du droit international et sur les résolutions fondées sur la légitimité internationale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point.

Je voudrais informer les membres que nous sommes convenus d'un accord général de reporter au mardi 9 décembre la présentation et l'examen de tous les projets de résolution et d'amendements présentés au titre du point 36 de l'ordre du jour intitulé «Question de Palestine» et au titre du point 37 de l'ordre du jour intitulé «La situation au Moyen-Orient». L'heure de la séance sera annoncée dans le *Journal*.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole dans le cadre de l'exercice du droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 401/34, la durée de la première intervention dans l'exercice du droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à 5 minutes, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale a entendu une déclaration fallacieuse de la part du représentant d'Israël sur la situation au Moyen-Orient. Cette déclaration, qui était présentée comme une analyse de la situation critique qui prévaut dans cette région du monde, a sans aucun doute été conçue en vue de déformer la réalité tragique qui existe actuellement au Moyen-Orient et la situation alarmante de statu quo, qui s'est créée par suite des seules mesures illégales et des pratiques infâmes appliquées par le Gouvernement israélien dans cette région sensible.

Dans cette déclaration, des accusations injustifiées et fantaisistes ont été lancées contre certains États de la région, dont le mien, en vue de détourner l'attention de la communauté internationale des mesures et des pratiques illégales et inhumaines prises par Israël, telles que la poursuite de l'occupation des territoires d'autrui, y compris d'Al Qods Al Charif, du Sud-Liban et du Golan syrien.

L'attaque menée par Israël contre le Sud-Liban au début du mois de septembre dernier qui s'est soldée par un

échec et les tentatives récentes d'assassinat organisées par des agents israéliens en Jordanie sont des manifestations nauséabondes du terrorisme d'État que pratique Israël.

Nous aimerions rappeler que notre appui au peuple libanais est d'une nature humanitaire et morale. Ceux qui luttent contre l'occupation étrangère dans la région exercent en fait leurs droits légitimes qui sont reconnus par le droit international, et ils ne sauraient être traités de terroristes. À ce titre, la population du Sud-Liban a le droit de lutter pour libérer sa patrie de l'occupation israélienne.

Les déclarations fallacieuses qui ont été prononcées aujourd'hui devant l'Assemblée sont une tentative futile pour semer la discorde entre les pays de la région. J'aimerais souligner que la République islamique d'Iran entretient de bonnes relations avec les pays islamiques et qu'elle s'efforce de promouvoir des relations fraternelles avec tous les pays voisins et tous les pays islamiques. Comme tout le monde le sait, la République islamique d'Iran accueillera le huitième Sommet islamique à Téhéran, ce qui illustre clairement notre position au sein du monde islamique et notre volonté de promouvoir ces relations fraternelles et amicales.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*interprétation de l'arabe*) : La délégation de la République arabe syrienne souhaite exercer son droit de réponse face aux mensonges et aux affirmations fallacieuses qu'a prononcées ce matin le représentant israélien devant cette Assemblée, alors que les représentants connaissent les causes historiques et l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Cependant, nous aimerions rappeler ce qui suit.

D'abord, Israël est la partie qui a commencé la première des hostilités en lançant régulièrement des attaques contre les fermes, les villages et les villes syriennes de 1948 jusqu'à son occupation du Golan syrien en 1967, dans le but d'expulser les agriculteurs syriens de leurs terres et de les empêcher de faire leurs récoltes. Ce que nous affirmons est clairement étayé dans les rapports présentés par les observateurs de la trêve pendant la période mentionnée, qui confirment que l'armée israélienne était à l'origine de ces attaques. Ces rapports sont à la disposition de quiconque souhaite les consulter dans les archives de l'ONU. Ces faits sont également confirmés par les mémoires publiés par de hauts fonctionnaires de l'ONU, alors qu'ils étaient chargés d'assurer pendant la même période le suivi des accords d'armistice conclus entre la Syrie et Israël.

Deuxièmement, le représentant israélien prétend que le Golan est important pour la sécurité d'Israël. C'est exac-

tement le prétexte qu'a invoqué Israël pour annexer le Golan syrien en 1981 et c'est le même langage qu'utilise l'actuel chef du Gouvernement israélien pour maintenir sa mainmise sur le territoire syrien occupé. La Syrie n'acceptera sous aucun prétexte de céder un seul pouce de son territoire. Ces revendications vont en outre à l'encontre de tous les principes sur lesquels repose le processus de paix engagé à Madrid en 1991, notamment l'échange de terres contre la paix, le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies qui rejette l'acquisition des territoires d'autrui par la force, ainsi que des résolutions de l'ONU, en particulier, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité qui portent sur ce point précis. Nous nous demandons d'ailleurs si une personne sensée dans ce monde peut vraiment penser que la Syrie pourrait faire la paix avec le Gouvernement israélien alors qu'une partie du territoire syrien se trouve encore aux mains d'Israël.

À cet égard, je voudrais rappeler que les États-Unis d'Amérique ont donné à la Syrie des garanties selon lesquelles ils n'accepteraient pas qu'Israël annexe un seul pouce du Golan syrien, occupé depuis 1967.

Troisièmement, le représentant d'Israël a parlé sur un ton plutôt grotesque de la question des armements au Moyen-Orient. On dirait qu'il se croit à Disneyland et non à l'Assemblée générale de l'ONU. Tous les pays du monde sans exception savent que depuis 1948, Israël dispose d'une supériorité militaire sur toutes les armées arabes aussi bien quantitativement que qualitativement.

Qu'il me suffise de souligner le fait qu'Israël possède des dizaines d'ogives nucléaires et quantités d'autres armes de destruction massive produites sur place. Et cela s'ajoute à toutes celles provenant des usines les plus modernes de pays qui lui procurent des chars, des avions et des canons.

Quatrièmement, Israël a refusé la reprise des négociations sur la voie syrienne en partant du point où elles se sont arrêtées. Israël pose la condition de repartir de zéro pour revenir à la table des négociations. Ainsi, Israël pose des conditions pour la reprise des négociations, tout en pratiquant une démagogie flagrante tendant à faire croire à l'opinion internationale que c'est la Syrie qui refuse de reprendre ces négociations.

Cinquièmement, les déclarations quotidiennes du Premier Ministre israélien sur le maintien des territoires arabes occupés sous le contrôle d'Israël et sur l'installation de colonies de peuplement toujours plus nombreuses et sur d'autres projets dans le Golan syrien occupé, prouvent à

l'évidence l'inanité de ces discours creux par lesquels le représentant d'Israël essaie en vain de donner une image trompeuse de ses dirigeants. Et cela s'ajoute à ses tentatives visant à duper l'opinion publique mondiale.

La Syrie a ouvert la porte à la tenue de la Conférence de paix de Madrid, lorsqu'elle a répondu à l'initiative des États-Unis relative au processus de paix. La Syrie est disposée à reprendre ce processus, lorsqu'Israël aura accepté de renoncer à ses conditions, notamment à celle de revenir au point de départ avant de renouer avec les négociations de paix. La Syrie renouvelle son attachement à la paix sur les bases sur lesquelles le processus de paix a débuté et non pas sur d'autres bases ou d'autres formules qui n'ont pour seul objectif que de satisfaire la vanité d'Israël, de consolider son hégémonie et son occupation, sans accorder aux peuples de la région la dignité, la sécurité et la stabilité auxquelles ils aspirent.

M. Gold (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Certains orateurs ont fait, ici, référence à un mythe, à savoir que le processus de paix, au cours des trois ou quatre dernières années, se trouvait dans une situation idyllique jusqu'aux élections de mai 1996 qui ont mis en place l'actuel Gouvernement israélien. Ces orateurs ont oublié que des centaines de roquettes Katioucha sont tombées sur Israël, en Galilée, lancées depuis le Liban sous contrôle militaire syrien. Ils ont oublié les hommes, les femmes et les enfants qui ont souvent dû vivre dans des abris antibombes dans la partie nord d'Israël. Ils oublient les citoyens de Kiryat Shmona qui, pour la plupart, ont dû abandonner leurs foyers alors que les Katioucha tombaient sur le centre de la ville. Ils ont également oublié les livraisons, par l'aviation iranienne, d'armes et de munitions au Hezbollah, transitant par l'aéroport international de Damas et convoyées ensuite dans la partie est du Liban pour être utilisées contre Israël.

Ceux qui évoquent cette situation idyllique du processus de paix ont également oublié les attaques répétées contre les autobus qui se sont produites dans le centre de la plupart des villes israéliennes alors que nous étions en train de négocier. Le principal défi auquel nous devons faire face vient de ce que les menaces, les bombardements et les attaques de missiles frappant Israël proviennent de zones sous contrôle militaire de nos partenaires dans ces négociations.

Israël a décidé de ne pas choisir la voie du désespoir. Mais Israël a choisi également d'aller de l'avant dans le processus de paix, et c'est le Gouvernement actuel d'Israël qui, immédiatement après son installation, s'est assis à la table des négociations aux côtés des représentants du Liban

et de la Syrie et a mis au point un protocole sur la création d'un groupe de contrôle dans le Sud-Liban, là où des officiers libanais et syriens se sont assis à côté des officiers israéliens ainsi qu'à côté de personnalités françaises et américaines, et ont discuté des problèmes de sécurité dans le Sud-Liban. C'est ce gouvernement qui, malgré les attaques répétées contre les autobus et les menaces constantes contre des civils israéliens innocents s'est assis à la table de négociations avec des représentants de l'Autorité palestinienne, a négocié et a signé le Protocole d'Hébron, l'a ensuite mis en oeuvre et s'est redéployé dans la ville d'Hébron.

C'est ce gouvernement qui, en 1997, a tracé la route sur la carte des négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne et signé le procès-verbal consignant l'entente mutuelle sur l'application du Protocole. C'est ce gouvernement qui a tenté de reprendre ce processus de paix affaibli et de le faire fonctionner. Nous demandons aux gouvernements, aux missions représentées, ici, à l'Assemblée générale, de nous aider dans cette tâche en adoptant une attitude positive sur les projets de résolution à l'examen. Mais, de grâce, ne rendez pas un processus déjà difficile, dont nous avons hérité, encore plus difficile qu'il l'était lorsque nous sommes arrivés au pouvoir.

M. Moubarak (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : Nous avons entendu le représentant de la Puissance occupante dans le Sud-Liban dénoncer ceux qui résistent, le fusil à la main, à une occupation de leur terre, d'une partie de leur pays, en les qualifiant de terroristes. Pourquoi? Parce qu'ils refusent de se laisser intimider par la pression des forces d'occupation israéliennes, parce qu'ils s'acharnent à défendre leur liberté et à libérer le sol de leur pays de cette profanation honteuse. Ce personnage qui porte les gants de la mort croit-il qu'il peut tromper l'Assemblée? Croit-il que le monde ne voit pas comment, grâce à ses armes de destruction massive et à ses moyens d'extermination, il se livre quotidiennement à des actes d'agression contre l'intégrité de nos territoires, notre indépendance et notre souveraineté? Peut-il continuer à défier avec arrogance et mépris des résolutions de l'Organisation des Nations Unies — résolutions de légitimité internationale? Quel genre d'histoire enregistrerons-nous, pour que nos enfants lisent un jour qu'un Membre de l'Organisation internationale qui brave cette organisation internationale et les forces des Nations Unies et fait fi des résolutions du Conseil de sécurité, des résolutions de l'Assemblée générale, des résolutions des commissions des droits de l'homme, se place au-dessus des lois et, à partir de ses décrets, détermine le droit et la légitimité internationale? Au nom de quelle norme du droit international ceux qui résistent à

l'occupation de leur propre terre par des forces d'oppression étrangères peuvent-ils être qualifiés de terroristes? L'occupation par la force n'est-elle pas le terrorisme incarné? Combien de temps encore croira-t-il qu'il peut

convaincre l'Assemblée que d'attaquer ses forces qui occupent notre terre est assimilable au terrorisme, alors que ses bombardements de maisons, d'écoles, d'hôpitaux et d'installations publiques sont des actes de légitime défense? Quelle loi permet à l'occupant israélien de parler sur ce ton?

Alors que nous sommes à la veille du XXIe siècle, il est scandaleux d'accepter cette logique israélienne dans cet édifice où les peuples du monde ont placé leurs espoirs dans la paix, la stabilité et la sécurité du monde.

La séance est levée à 17 h 10.